

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26062513***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur**04 MAI 2026**N° d'entreprise : **0888 697 964**

Nom

(en entier) : **LA RESSOURCERIE NAMUROISE**
(en abrégé) :Forme légale : **Société Coopérative**Adresse complète du siège : **5020 Namur, Nouvelle Route de Suarlér, 8****Objet de l'acte : Assemblée Générale du 1er avril 2025 - Désignation du Réviseur d'entreprises****3.7. Désignation du commissaire réviseur d'entreprises pour la période 2025-2026-2027**

Vu le titre I de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics (principes généraux, à l'exception des dispositions relatives aux moyens de communication électroniques et à l'octroi d'avances) ;

Vu les dispositions relatives au champ d'application ratione personae et ratione materiae visé au chapitre 1er du titre II de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu les articles 6, 7 et 124 (règles d'estimation et consultation du marché) de l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics

Considérant le cahier des charges N°RESSOURCERIE NAMUROISE Réviseur relatif au marché "RESSOURCERIE NAMUROISE - Désignation d'un commissaire parmi les réviseurs d'entreprises pour l'exercice 2025 à 2027" établi par la Service Finances et Comptabilité du BEP ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 16.905,00 € hors TVA ou 20.455,05 €, 21% TVA comprise ;

Vu la décision conjointe du 12 mars 2024 approuvant les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (marché public de faible montant) de ce marché ;

Vu la décision conjointe du 12 mars 2024 relative au démarrage de la procédure de passation, par laquelle les opérateurs économiques suivants ont été choisis afin de prendre part à la procédure négociée :

- C² Reviseurs & Associés SCRL, Avenue de la Vecquée, 14 à 5000 Namur ;

- DGST & PARTNERS, Avenue E. Van Becelaere, 28A/71 à 1170 Watermael-Boitsfort ;

- F.C.G. Reviseurs d'Entreprises, Rue de Jausse, 49 à 5100 Naninne.

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 30 avril 2024 à 11h00 ;

Considérant que le délai de validité des offres était initialement de 120 jours de calendrier comme prévu dans le cahier des charges, et devait se terminer le 28 août 2024. Cependant, au vu de la date du Conseil d'administration tombant le 03 septembre 2024, il est proposé d'accepter les conditions générales du seul soumissionnaire sur ce point, celles-ci précisant que « La présente offre est valable pendant un délai de 180 jours à partir de la date du présent document », et que dès lors le délai de validité des offres se termine le 22 octobre 2024 ;

Considérant que 1 offre est parvenue :

- F.C.G. Reviseurs d'Entreprises, Rue de Jausse, 49 à 5100 Naninne (20.000,00 € hors TVA ou 24.200,00 €, 21% TVA comprise) ;

Considérant le rapport d'examen des offres du 13 mai 2024 rédigé par la Service Finances et Comptabilité du BEP ;

Considérant que la Service Finances et Comptabilité du BEP propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché au soumissionnaire avec la seule offre (en se fondant sur le meilleur rapport qualité-prix), soit F.C.G. Reviseurs d'Entreprises, Rue de Jausse, 49 à 5100 Naninne, pour le montant d'offre contrôlé de 20.000,00 € hors TVA ou 24.200,00 €, 21% TVA comprise.

En sa séance du 1er octobre 2024, le Conseil d'administration de la Ressourcerie Namuroise a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de :

- De considérer l'offre de F.C.G. Reviseurs d'Entreprises comme complète et régulière.

- D'approuver le rapport d'examen des offres du 13 mai 2024, rédigé par la Service Finances et Comptabilité du BEP.

- De considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

•D'attribuer le marché "RESSOURCERIE NAMUROISE" - Désignation d'un commissaire parmi les réviseurs d'entreprises pour l'exercice 2025 à 2027" au soumissionnaire avec la seule offre (en se fondant sur le meilleur rapport qualité-prix), soit F.C.G. Réviseurs d'Entreprises, Rue de Jausse, 49 à 5100 Naninne, pour le montant d'offre contrôlé de 20.000,00 € hors TVA ou 24.200,00 €, 21% TVA comprise.

•Que l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° RESSOURCERIE NAMUROISE Réviseur.

L'Assemblée Générale décide d'attribuer le marché ayant pour objet « Désignation du réviseur d'entreprises pour la période 2025-2026-2027 » à la société F.C.G. Réviseurs d'Entreprises pour les exercices 2025 à 2027.

M. DETRAUX
Directeur Général

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/05/2026 - Annexes du Moniteur belge